

NORME
INTERNATIONALE

ISO
13715

Première édition
1994-10-01

**Dessins techniques — Arêtes —
Vocabulaire et indication sur les dessins**

iTeh *STANDARD PREVIEW*
Technical drawings — Corners — Vocabulary and indication on drawings
(standards.iteh.ai)

[ISO 13715:1994](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e845f691-3eef-4d31-af78-98883a97ac6d/iso-13715-1994>



Numéro de référence
ISO 13715:1994(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 13715 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Dessins techniques, définition de produits et documentation y relative*, sous-comité SC 6, *Documentation sur l'ingénierie mécanique*.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente Norme internationale.

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

Dans les dessins techniques la forme géométrique parfaite est représentée sans aucun écart. Cela signifie qu'en général l'état des arêtes n'est pas pris en considération. Cependant, pour de nombreuses raisons (par exemple fonction de la pièce, sécurité), il est nécessaire d'indiquer que les arêtes extérieures doivent être sans bavure, à arêtes vives ou avec bavure de dimension limitée et que des arêtes intérieures doivent comporter une partie de raccordement. En conséquence, il convient que la règle soit telle que chaque partie active soit finalement représentée dans l'un des états mentionnés ci-dessus. La plupart du temps, une indication sur un dessin technique est prise en considération mais seules les indications qui sont clairement spécifiées sur le dessin lui-même ou les documents associés pourront être réalisées par les procédés d'exécution.

Dans le cas contraire, la pièce sera livrée sans traitement ultérieur mais telle qu'obtenue sur la machine.

Dans le but d'éviter cette dernière situation, la présente Norme internationale offre des possibilités d'indication d'états des arêtes bien définis.

[ISO 13715:1994](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e845f691-3eef-4d31-af78-98883a97ac6d/iso-13715-1994>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 13715:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e845f691-3eef-4d31-af78-98883a97ac6d/iso-13715-1994>

Dessins techniques — Arêtes — Vocabulaire et indication sur les dessins

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit les termes décrivant les états d'arêtes et prescrit les règles concernant les indications (indépendantes de tout langage) à faire figurer sur les dessins techniques pour représenter les états d'arêtes aux formes non définies.

Elle prescrit également les proportions et dimensions des symboles de représentation.

Dans le cas où une forme d'arête spéciale est requise, les principes généraux de cotation établis dans l'ISO 129 s'appliquent.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 128:1982, *Dessins techniques — Principes généraux de représentation*.

ISO 129:1985, *Dessins techniques — Cotation — Principes généraux, définitions, méthodes d'exécution et indications spéciales*.

ISO 3461-2:1987, *Principes généraux pour la création de symboles graphiques — Partie 2: Symboles gra-*

phiques à utiliser dans la documentation technique de produits.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 arête: Endroit ou zone d'une pièce où se rencontrent deux ou plusieurs surfaces.

3.2 arête indéfinie: Arête dont la forme est facultative: vive, avec raccordement, avec dégagement, ou avec une bavure résiduelle admise.

3.3 arête définie: Arête dont la forme est obligatoire: vive, avec raccordement, avec dégagement, ou avec une bavure résiduelle exigée.

La définition des arêtes doit tenir compte de la fonction de la pièce. En cas de doute, il est recommandé d'avoir recours à la cotation conformément à l'ISO 129.

3.4 bavure: Matériau résiduel présent sur une arête, laissé soit par l'usinage, soit par le procédé de formage.

3.5 pièce: Élément d'un ensemble ou plusieurs éléments formant un tout, et qui normalement ne peuvent pas être désassemblés sans destruction.

3.6 raccordement: Écart en relief par rapport à la forme géométrique idéale, se présentant sous forme de chanfrein ou d'arrondi.

3.7 dégagement: Écart en retrait par rapport à la forme géométrique idéale, se présentant sous forme de chanfrein ou d'arrondi.

3.8 état d'arête: Forme, définie ou non, d'une arête (voir figures 1 et 2 ou figures 3 et 4) dont la dimension (élément le plus long) ne doit pas être excédée dans n'importe quelle direction.

NOTE 1 La dimension est déterminée par les cotes a ou a et b (voir figures 5 à 16).

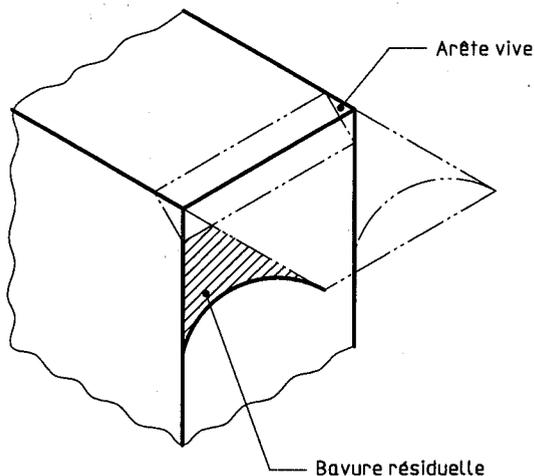


Figure 1
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 13715:1994
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e845f691-3eef-4d31-af78-98883a97ac6d/iso-13715-1994>

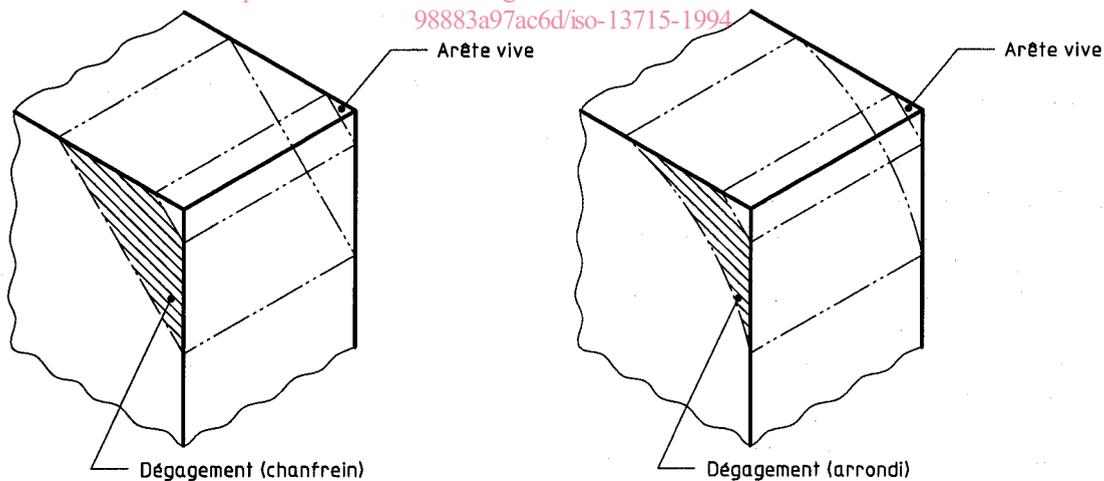


Figure 2

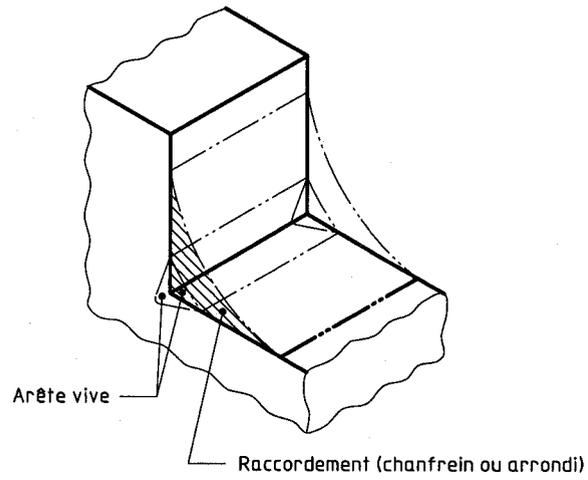


Figure 3

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45f691-3eef-4d31-af78-98863a97ac6d/iso-13715-1994>

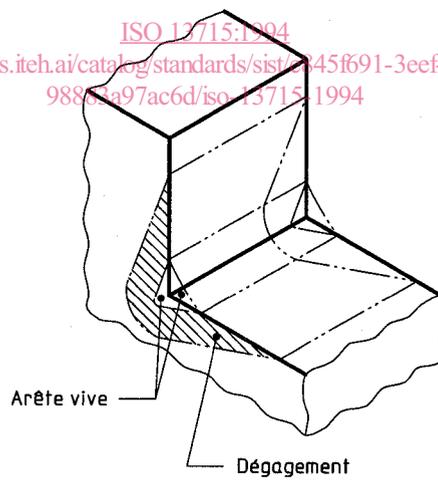


Figure 4

3.8.1 arête avec bavure: Arête extérieure définie avec bavure admise dont la dimension est limitée et dont la direction est définie (voir figures 5 à 7).

3.8.3 arête sans bavure: Arête extérieure définie avec dégagement (chanfrein ou arrondi), sans bavure résiduelle admise (voir figures 8 à 11).

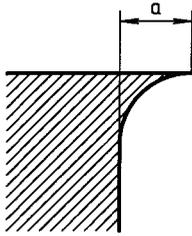


Figure 5

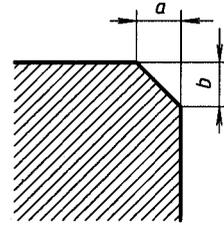


Figure 8

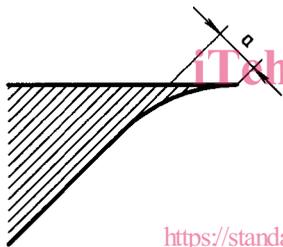


Figure 6

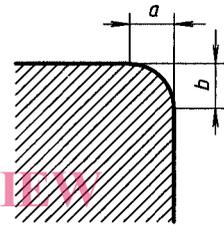


Figure 9

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 13715:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e845f691-3eef-4d31-af78-98883a97ac6d/iso-13715-1994>

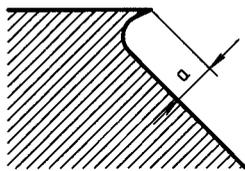


Figure 7

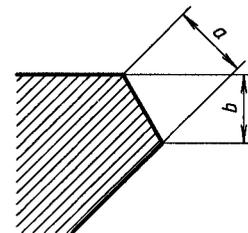


Figure 10

3.8.2 arête vive: Arête définie avec bavure (raccordement) ou dégagement dont la dimension est limitée et proche de zéro.

NOTE 2 Voir tableau 2 pour les limites recommandées.

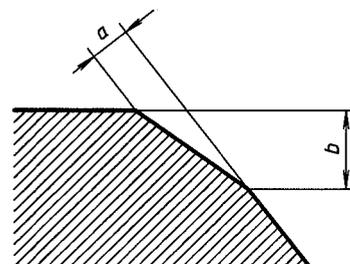


Figure 11

3.8.4 arête avec raccordement: Arête intérieure définie, chanfreinée ou arrondie (voir figures 12 à 14).

limitée et la direction définie, mais dont la forme n'est pas définie (voir figures 15 et 16).

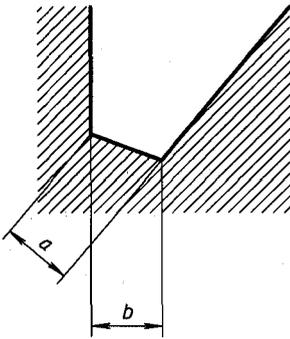


Figure 12

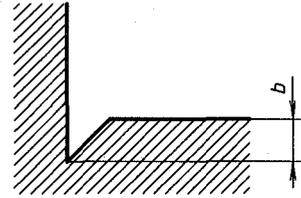


Figure 15

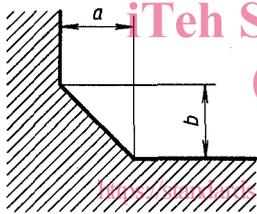


Figure 13

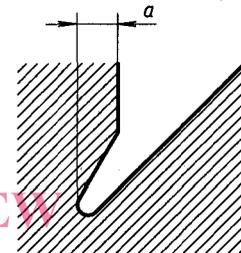


Figure 16

STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 13715:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e845f691-3eef-4d31-af78-98883a97ac6d/iso-13715-1994>

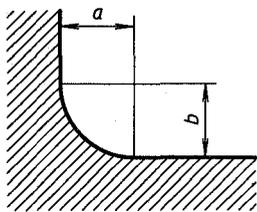


Figure 14

3.8.5 arête avec dégagement: Arête intérieure définie, avec dégagement admis dont la dimension est

4 Indications sur les dessins

4.1 Référence à la présente Norme internationale

Il est recommandé de faire référence à la présente Norme internationale soit dans le cartouche, soit à proximité de celui-ci, de la façon représentée à la figure 17.

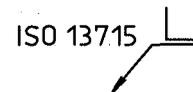


Figure 17